

## Ibañez Carranza, Luz del Carmen (Pérou)

[Original : anglais]

### Exposé des qualifications

*Déclaration soumise conformément à l'article 36 (4) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États parties relative aux Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).*

Le Gouvernement péruvien a décidé de nommer Madame LUZ DEL CARMEN IBÁÑEZ CARRANZA – procureure principale spécialisée dans les droits de l'homme, le terrorisme et les crimes contre l'humanité – candidate au poste de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection prévue dans le cadre de la 16<sup>e</sup> session de l'Assemblée à New York qui se tiendra du 4 au 14 décembre. Le curriculum vitae de Madame Ibañez est joint à la présente.

- Madame Ibañez est nommée sur la liste A, c'est-à-dire celle contenant les noms des candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (article 36, paragraphes 3 (b) (i) et 5, du Statut de Rome). Madame Ibañez satisfait totalement aux critères mentionnés.
- Dans le cadre de sa carrière professionnelle, elle a fait preuve d'impartialité, d'intégrité, d'objectivité, d'indépendance, de pertinence et d'efficacité dans l'exercice de sa charge.
- Licenciée en droit depuis 35 ans, elle a travaillé pendant 33 ans comme procureur tout en obtenant un doctorat et une maîtrise.
- Elle est spécialisée dans les poursuites et les procès dans les crimes graves ayant des répercussions internationales : disparitions forcées, viols, tortures, exécutions extrajudiciaires, génocides et violences sexuelles, ainsi que dans les affaires relevant de la criminalité organisée (enlèvements, extorsions, etc.) et dans les attaques terroristes revêtant un caractère de gravité extrême (telles que celles observées dans le cadre du conflit armé et des violences internes ayant secoué le Pérou pendant la période 1980-2000).
- Elle a intenté des poursuites contre le chef du Sentier lumineux (Sendero Luminoso), Abimael Guzman, et les autres dirigeants de cette organisation terroriste et, au cours de procès organisés en 2005-2006, obtenu la condamnation à la prison à vie des intéressés au titre des attaques commises dans le contexte des violences politiques survenues entre 1980 et 1992. Dans le cadre de cette répression, elle est également parvenue à faire condamner Victor Polay Campos, l'ancien chef du groupe terroriste « MRTA » (Movimiento Revolucionario Túpac Amaru).
- Elle a également dirigé les poursuites dans plusieurs affaires liées à de graves violations des droits de l'homme : « Cabitos », « Soras », « Chuschis » et autres cas pertinents.
- Elle est aussi coordinatrice du sous-groupe des services de poursuites spécialisés dans les affaires visant les droits de l'homme, le terrorisme et les crimes contre l'humanité.
- Elle a défendu la cause de la recherche des personnes disparues, de la récupération des restes humains et de l'identification des cadavres ensevelis dans des charniers, ainsi que de la restitution de ces restes aux familles des victimes des violences armées ayant secoué le Pérou entre 1980 et 1992.
- Elle s'est brillamment acquittée de toutes ses fonctions en gérant des procédures pénales nationales, ainsi qu'en appliquant correctement le droit international et les normes relatives au respect des droits de la défense. Elle s'est également montrée particulièrement sensible à la souffrance des victimes du conflit armé interne dans notre pays. Son engagement sans faille en faveur de la justice et de la vérité ressort de ses efforts incessants pour faire triompher les arguments du ministère public dans les grandes affaires.
- Elle jouit d'une solide formation en droit national et international et a acquis des connaissances spécialisées dans les domaines du financement du terrorisme, de la criminalité organisée internationale, du terrorisme et des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité, de la protection des victimes et des témoins, des violences sexuelles, des violences à motivation sexiste et autres.

- Elle enseigne à l'université depuis 1996 la procédure pénale, le droit pénal et les droits de l'homme.
- Elle parle couramment l'anglais, a une bonne maîtrise du français et possède des rudiments de néerlandais, d'allemand, d'italien et de japonais. Sa langue maternelle est l'espagnol.
- Elle a été nommée à plusieurs reprises déléguée du Pérou auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et d'autres institutions internationales.
- Elle a publié plusieurs ouvrages académiques et a reçu des distinctions au titre de son travail.
- Compte tenu de la nature de ses occupations professionnelles, elle jouit d'une expérience en droit pénal international, en droit international des droits de l'homme et en droit international humanitaire.
- Elle est citoyenne péruvienne et ne possède pas d'autres nationalités.
- Elle est totalement disponible pour s'acquitter de la charge de juge de la Cour pénale internationale.

---